

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1830

10 août 2011

SOMMAIRE

Abelia Consult S.A.	87817	Meyers S.A.	87803
Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.	87828	Mobile Challenger Intermediate Group S.A.	87818
Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.	87828	Morgan Stanley Brunton S.à r.l.	87794
A.B.M. Immobilière S.A.	87828	Morgan Stanley Leitrim S.à r.l.	87801
AirFlowControl S.A.	87829	Morgan Stanley Lyra S.à r.l.	87801
Alcine	87837	Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l.	87802
AltaFund Value-Add I	87829	Negus S.A.	87817
ArcHouse Projects & Design S.A.	87832	Nordea Investment Funds S.A.	87816
ArcHouse Projects & Design S.A.	87836	Omega S.A.	87818
Arcofin S.A.	87832	Process & Systems Engineering s.à r.l.	87819
Arfil S.A.	87836	PythAgoria Sàrl	87819
Arraxis S.A.	87837	Real Estate Development S.A.	87832
Atoz	87836	Real Estate Development S.A.	87835
AxoGlia Therapeutics S.A.	87837	Rexmore Trading	87832
Barysud S.A.	87837	S.A.F.E. International Group S.à r.l.	87801
BGV III Feeder 1 SICAV-FIS	87838	sCOREvalue	87828
BGV III Feeder 2 SICAV-FIS	87839	sCOREvalue	87827
BGV III Feeder 4 SICAV-FIS	87840	Serviced Platform SICAV	87801
Blue Power S.A.	87817	Sherwood Invest S.A.	87821
Brock Alloy Wheels G.m.b.H.	87838	SIBIT - Consult S.A.	87802
Coal Energy S.A.	87803	Sico S.A.	87802
Compagnie Financière Indépendante S.A.	87840	S.I.SM S.A.	87801
Copper Holdings Flexible S.à r.l.	87794	Sofibru S.A.	87822
Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	87840	Speciality Pharma Holdings Sàrl	87835
H.V.L. S.A.	87817	Sterling Holdings S.A.	87836
Indigo Investments Luxembourg II	87817	Sterling Sub Holdings S.A.	87821
Indigo Investments Luxembourg S.à r.l.	87818	TPL Ludwigsfelde S.à r.l.	87840
Infî Holding S.A.	87818	Vakrally S.A.	87822
LEV S.à r.l.	87802	VEE Estepona A.G.	87822
		Weinberg Real Estate S.à r.l.	87822
		WoraPay s.à r.l.	87823

Morgan Stanley Brunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083232/10.

(110093084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Copper Holdings Flexible S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.127.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of May

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156043,

here represented by Ms. Sofia Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 12, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may act as a general partner of any entity.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "Copper Holdings Flexible S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1.300,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Anita Lyse, company manager, born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156043,

ici représentée par Sofia Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de toute entité.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Copper Holdings Flexible S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour.

Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précité	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro (EUR 1.300,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Clarence Terry, administrateur de société, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Lynn Skillen, administrateur de société, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- Mme. Isabelle Arker, administrateur de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme. Noëlla Antoine, administrateur de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme. Anita Lyse, administrateur de société, née le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2011. Relation: EAC/2011/6725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011074868/359.

(110083635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Morgan Stanley Leitrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083233/10.

(110093262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Morgan Stanley Lyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.601.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083234/10.

(110093082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

S.A.F.E. International Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 123.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juin 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011083342/11.

(110093072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Serviced Platform SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011083345/10.

(110093537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

S.I.SM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.035.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 1^{er} juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, Monsieur Antonio FORTE, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011083343/17.

(110092732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

SIBIT - Consult S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-9952 Drinklange, 17E, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 114.467.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083364/10.

(110093495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Sico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 53.786.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011083365/13.

(110092926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

LEV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 298, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.439.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011083217/14.

(110093229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083235/10.

(110093081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Meyers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 43.564.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083254/10.

(110092808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Coal Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.144.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of May.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of Coal Energy S.A, a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.144 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed received by Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 17 June 2010 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") number 1473 dated on 19 July 2010.

The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman appoints as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. The list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

II. The attendance list has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the shareholders of the Company and the validity of the power of attorney granted by them under private seal, and it appears that 31,000 (thirty-one thousand) shares in the Company with a nominal value of EUR 1 Euro (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to EUR 231,000. (two hundred thirty-one thousand Euro) by the issue of 200,000 (two hundred thousand) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by the sole shareholder of the new shares by way of a contribution in cash;

4. Amendment of paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company;

5. Full restatement of the articles of association of the Company;

6. Acknowledgement of the resignation of Mr. Joost Anton Mees as current sole Director of the Company; and

7. Approval of the appointment of (i) Mr. Viktor Vyshnevetsky, Mr. Andrey Bolshakov, Mr. Mykhail Zolotarov and Mr. Oleksandr Reznik as new Class A Directors of the Company and of (ii), Mr. Jacob Mudde and Mrs. Gwenaëlle, Bernadette, Andrée, Dominique Cousin as new Class B Directors of the Company.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company present or represented at the meeting (the "Shareholders"), the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

It was resolved that the Shareholders waive their right to prior notice of the current meeting. The Shareholders acknowledge having been sufficiently informed of the agenda for the meeting and confirm that he considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to EUR 231,000.- (two hundred thirty-one thousand Euro) by the issue of 200,000 (two hundred thousand) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

Third resolution

The meeting decides to accept the subscription and the payment of the New Shares through the contribution in cash as described below by the sole shareholder of the Company, Lycaste Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Lampousas Street 1, P.C. 1095, Nicosia, Cyprus, registered with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver under registration number HE 268687 (the "Contributor"):

- EUR 200,000 (two hundred thousand Euro) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The New Shares have been fully paid up by the Contributors through the Contribution, which is at the disposal of the Company.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary, who attests expressly to this fact.

The notary acts that the 231,000 (two hundred thirty-one thousand) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it was resolved to amend paragraph 1 article 5 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital amounts to EUR 231,000 (two hundred thirty-one thousand Euro) represented by two hundred thirty-one thousand (231,000) shares having a nominal value of EUR 1 (1 Euro) each (the "Shares")."

Fifth resolution

It was resolved to completely restate the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 1. Name.**

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "Coal Energy S.A." (hereinafter the "Company").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

" **Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, as the case may be the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

" **Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

" **Art. 4. Object.**

4.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally

any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2. The Company may borrow in any way. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article.

Art. 5. Share Capital. The Company's subscribed share capital amounts to two hundred thirty-one thousand Euro (EUR 231,000) represented by two hundred thirty-one thousand (231,000) shares having a nominal value of one euro (1 Euro) each (the "Shares").

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors of Directors or as the case may be the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered or bearer form.

7.2 Bearer share certificates shall be established in accordance with the provisions of Luxembourg law. A bearer share certificate may represent one or more or even all Shares issued.

7.3 The issued registered Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

7.4 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of registered Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.5 Any transfer of registered Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.6 Shares held through a securities settlement system or a depository or sub-depository may be transferred in accordance with customary procedures for the transfer of securities in book-entry form.

7.7 The Shareholders, except for Shareholders who hold Shares through a securities settlement system or a depository or sub-depository, shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

7.8 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.9 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.10 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 7.

Art. 8. Board of Directors.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors (“Board of Directors”) consisting of a minimum of three (3) to a maximum of ten (10) directors (the “Directors”).

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the “Chairman”) at majority for a term of up to six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the “Secretary”), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by post, fax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 9.6 and 9.7, meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by post, fax or e-mail another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors, and, in the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors, namely class A Directors and class B Directors, including at least one Director of class A and one Director of class B. Any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors. If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company’s interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature.

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of a decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation), or a by the single signature of a person appointed by at least one class A and one class B Director.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

13.2. The Board of Directors may decide to set up committees to consider matters submitted to them by the Board of Directors, including an audit committee and an appointments, remuneration and corporate governance committee. The audit committee shall be composed solely of independent members of the Board of Directors).

Art. 14. Conflict of Interest.

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders.

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

15.2 The General Meeting of Shareholders has the powers conferred upon it by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11.00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder. In case of Shareholders of bearer shares, said Shareholders will be convened per public notice inserted in the Luxembourg legal Gazette The Memorial and a Luxembourg official newspaper at twice occasions prior to the general meeting within an eight-day interval at least and at least for the second publication eight days prior to the holding of the general meeting. The shareholders of bearer shares existing only under a global certificate will be entitled to participate and vote upon sight of a certificate issued by such global depositary or by any relevant central securities depositary or member of the central securities depositary system, in which such bearer shares are deposited.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the

meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

Art. 16. Auditors.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.4 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 (five) percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10% (ten percent) of the share capital.

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per Article 18.2 above is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and Liquidation of the Company.

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Applicable Law.

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 22. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.”

Sixth resolution

It was resolved to acknowledge the resignation of Mr. Joost Anton Mees as current sole Director of the Company with effect as from the date of this meeting.

Seventh resolution

It was resolved to appoint the following persons as Class A Directors of the Company with effect as from the date of this meeting for a period of six (6) years:

- Mr. Viktor Vyshnevetsky, born on 8 January 1968, president of an association “NPO Mekhanik”, residing at Donetsk, 204-a Artema Street, apt. 70, Ukraine;
- Mr. Andrey Bolshakov, born on 28 April 1975, development director of LLC “Nedra Donbassa”, residing at Donetsk, 5 Gurova Street, apt. 21, Ukraine;
- Mr. Mykhail Zolotarov, born on 28 January 1990, deputy manager of an association “NPO Mekhanik”, residing at Donetsk reg., city of Makeevka, Krasniy Partizan settlement, 11 Dzerzhinskogo Street, Ukraine; and
- Mr. Oleksandr Rezyk, born on 23 November 1973, general manager of an association Coal producer “Nedra Donbassa”, residing at Donetsk, 3, Motsarta, apt.67, Ukraine.

It was further resolved to appoint the following persons as Class B Directors of the Company with effect as from the date of this meeting for a period of six (6) years:

- Mrs. Gwenaëlle, Bernadette, Andrée, Dominique Cousin, born on 3 April 1973, private employee, residing at 46A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Jacob Mudde, born on 14 October 1974, private employee, residing at 46A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

As a consequence, the Board of Directors of the Company is now composed as follows:

- Mr. Viktor Vyshnevetsky, as Director A;
- Mr. Andrey Bolshakov, as Director A;
- Mr. Mikhail Zolotarov, as Director A;
- Mr. Oleksandr Rezyk, as Director A;
- Mrs. Gwenaëlle, Bernadette, Andrée, Dominique Cousin, as Director B; and
- Mr. Jacob Mudde, as Director B.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand euro (€ 2,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French translation of the above text:

L’an deux mille onze, le dix-septième jour de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Coal Energy S.A., une société anonyme luxembourgeoise, dont le siège est 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.144 (la «Société»). La Société a été constituée selon un acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 17 juin 2010 et publié dans le Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1473 daté du 19 juillet 2010.

Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le président requiert du notaire d'acter que:

I. Que les actionnaires représentés et le nombre de parts détenus par eux sont indiqués sur la liste de présence. La liste de présence et les procurations signées par les parties comparantes et le notaire resteront annexées au présent acte.

II. La liste de présence a été vérifiée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et la qualité des actionnaires de la Société et la validité des procurations données par eux sous seing privé, et il en résulte que 31.000 (trente et un mille) actions de la Société ayant une valeur nominale d'un 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires de la Société déclarent expressément avoir été dûment informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 200.000 EUR (deux cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille Euros) à 231.000 EUR (deux cent trente et un mille euros) par l'émission de 200.000 (deux cent mille) nouvelles actions ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), le tout devant être intégralement libéré par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par l'actionnaire unique des nouvelles actions par voie d'apport en numéraire;

4. Modification du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société;

5. Refonte complète des statuts de la Société;

6. Reconnaissance de la démission de Mr. Joost Anton Mees en tant qu'actuel administrateur unique de la Société; et

7. Approbation de la nomination de (i) M. Viktor Vyshnevetsky, M. Andrey Bolshakov, M. Mykhail Zolotarov et M. Oleksandr Rezyk comme nouveaux administrateurs de classe A de la Société et de (ii) M. Jacob Mudde and Mme Gwenaëlle, Bernadette, Andrée, Dominique Cousin comme nouveaux administrateurs de classe B de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires de la Société (les «Actionnaires») les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé que les Actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée. Les Actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé unanimement que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Actionnaires dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 200.000 EUR (deux cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille Euros) à 231.000 EUR (deux cent trente et un mille Euros) par l'émission de 200.000 (deux cent mille) actions nouvelles ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Actions»), le tout devant être entièrement libéré par un apport en numéraire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Actions par voie d'un apport en numéraire décrit ci-dessous par l'actionnaire unique de la Société, Lycaste Holdings Limited, une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social sis Lampousas Street 1, P.C. 1095, Nicosia, Chypre, enregistrée auprès du Département de l'Enregistrement des Sociétés et des Recettes sous le numéro HE268687 (l'«Apporteur»):

- 200.000 EUR (deux cent mille euros) (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Actions Nouvelles. Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par l'Apporteur par voie de l'Apport, lequel est à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Le notaire établit que les 231.000 (deux cent trente et un mille) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

Art. 5. La Société a un capital souscrit de 231.000 EUR (deux cent trente et un mille Euros) divisé en 231.000 (deux cent trente et un mille) actions, ayant une valeur nominale de 1 EUR (les «Actions»).

Cinquième résolution

Il a été décidé de refondre complètement les statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er} . Dénomination sociale.

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme ayant comme dénomination «Coal Energy S.A.» (ci-après la «Société»).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui ne doit pas être obligatoirement actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que l'exploitation et la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens meubles.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou effectuer toutes transactions qui peuvent être ou sont propices aux paragraphes mentionnés ci-dessus.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital souscrit de 231.000 EUR (deux cent trente et un mille Euros) divisé en 231.000 (deux cent trente et un mille) actions, ayant une valeur nominale de 1 EUR (les «Actions»).

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Toutes les Actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative ou au porteur.

7.2 Les certificats au porteur sont établis en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise. Un certificat d'Actions au porteur peuvent représenter un ou plusieurs, voire toutes Actions émises.

7.3 Les Actions nominatives émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.4 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété pour les Actions nominatives. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.5 Chaque transfert des Actions nominatives sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.6 Les Actions détenues par un système de règlement-livraison ou un dépositaire ou sous-dépositaire peuvent être transférées conformément aux procédures d'usage pour le transfert de titres sous forme dématérialisée.

7.7 A l'exception de ceux qui détiennent leurs Actions par un système de règlement-livraison ou un dépositaire ou sous-dépositaire, les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actions.

7.8 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société pourra autoriser d'en faire mention au registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

7.9 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.10 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 7.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un seul administrateur. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) administrateurs au moins et dix (10) administrateurs au plus (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs de la Société et leur rémunération sont déterminés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée de six (6) ans et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra

également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de tâches administratives ou autres tel que décidé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion du Conseil d'Administration, la/les personne(s) convoquant la Réunion du Conseil d'Administration fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent au Luxembourg.

9.3 Tout Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration, et, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs, à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B, y compris au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les résolutions du Conseil d'Administration ne pourront être valablement adoptées que si elles sont approuvées par la majorité des Administrateurs. Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature Sociale.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision prise à la majorité des Administrateurs.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation), ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs ont été délégués par le Conseil d'Administration par le biais d'une décision prise à la majorité des Administrateurs, à condition que cette décision ait été approuvée par au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir

individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

13.2 Le Conseil d'Administration peut décider de constituer des comités pour examiner les questions qui leur sont soumises par le Conseil d'Administration incluant un comité d'audit et un comité de nomination, de rémunération et de gouvernance d'entreprise. Le comité d'audit doit être composé uniquement de membres indépendant du Conseil d'Administration.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'aviser le Conseil d'Administration et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des Actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20^{ème} jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné. En cas d'Actionnaires détenant des actions au porteur, lesdits Actionnaires seront convoqués par un avis public inséré dans la Gazette juridique luxembourgeoise «le Mémorial C» et le journal officiel du Luxembourg à deux reprises avant l'assemblée générale dans un intervalle de huit jours et concernant la seconde publication huit jours avant la tenue de l'assemblée générale. Les Actionnaires d'actions au porteur existantes seulement en vertu d'un certificat global seront en droit de voter sur la vue d'un certificat délivré par le dépositaire mondial, ou par un dépositaire ou un sous dépositaire ayant émis des actions au porteur.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité de plus de la moitié de tous les droits de vote présents ou représentés. Aucune affaire ne sera traitée aux Assemblées Générales sans que le quorum des Actionnaires soit présent au moment où la séance procède à l'affaire; sauf disposition contraire, les Actionnaires détenant 40 % du total des voix des Actions émises à la date respective de l'Assemblée Générale présents en personne ou représentés par procuration forment le quorum.

Art. 16. Surveillance.

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale.

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17. L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et Distributions à partir des Comptes de Réserve.

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteinte 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, peut être librement utilisé par les Actionnaires sur recommandation du Conseil d'Administration.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et Liquidation de la Société.

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la Société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts.

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi applicable.

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Langue.

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Sixième résolution

Il a été décidé de reconnaître la démission de M. Joost Anton Mees comme actuel administrateur unique de la Société avec effet à compter de la date de cette assemblée.

Septième résolution

Il a été décidé de désigner les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de classe A de la Société avec effet à compter de la date de la présente assemblée pour une période de six (6) ans:

- M. Viktor Vyshnevetsky, né le 8 janvier 1968, président de l'association "NPO Mekhanik" résidant à Donetsk, 204-a Artema Street, apt. 70, Ukraine;
- M. Andrey Bolshakov, né le 28 avril 1975, directeur en charge du développement de LLC "Nedra Donbassa", résidant à Donetsk, 5 Gurova Street, apt. 21, Ukraine;
- M. Mykhail Zolotarov, né le 28 janvier 1990, directeur de l'association "NPO Mekhanik", résidant à Donetsk reg., city of Makeevka, Krasniy Partizan settlement, 11 Dzerzhinskogo Street, Ukraine; et
- Mr. Oleksandr Rezyk, né le 23 novembre 1973, manager général de l'association Coal producer "Nedra Donbassa", résidant à Donetsk, 3, Motsarta, apt.67, Ukraine.

Il a été décidé de désigner les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de classe B de la Société avec effet à compter de la date de la présente assemblée pour une période de six (6) ans:

- Mme Gwenaëlle, Bernadette, Andrée, Dominique Cousin, née le 3 avril 1973, employée privée, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Jacob Mudde, né le 14 octobre 1974, employée privée, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par conséquent le Conseil d'Administration de la Société est maintenant composé de:

- M. Viktor Vyshnevetsky, comme administrateur A,
- M. Andrey Bolshakov, comme administrateur A,
- M. Mikhail Zolotarov, comme administrateur A,
- M. Oleksandr Rezyk, comme administrateur A,
- Mme Gwenaëlle, Bernadette, Andrée, Dominique Cousin, comme administrateur B, et
- M. Jacob Mudde, comme administrateur B.

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge relativement au présent acte ont été estimés à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée a été clôturée.

En foi de quoi, nous, le notaire soussigné, établissons et apposons signature à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2011. Relation: EAC/2011/6744. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011074866/748.

(110083688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Nordea Investment Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.619.

Le Conseil d'Administration de la Société a pris note de la démission en tant qu'administrateur de la Société de:

- Mr. Jhon Mortensen, rue Joseph Tockert 3, 2620 Luxembourg, Luxembourg,

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé la cooptation, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} juin 2011 de:

- Mr. Alian Polack, Strandgade 3, 0900 Copenhagen C, Danemark

en remplacement de Mr. Jhon Mortensen, jusqu'à la ratification de cette nomination par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 avril 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mr. Allan Polack, Strandgade 3, 0900 Copenhague C, Danemark
- Mr. Lars Erik Hogh, 562, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.
- Mr. Jari Kivihuhta, Keskuskatu 3, 00200 Nordea, Finlande.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Nordea Investment Funds S.A.

Nathalie Roux / Jacqueline Weis

Référence de publication: 2011083460/21.

(110092492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**Abelia Consult S.A., Société Anonyme,
(anc. Negus S.A.).**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 81.806.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011083482/14.

(110093011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Blue Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 123.317.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 mai 2011 acte n° 157 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011083485/14.

(110093024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

H.V.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083500/10.

(110093143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Indigo Investments Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.267.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011083508/13.

(110093010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Indigo Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.752.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011083509/13.

(110093018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Infi Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.212.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2011083510/12.

(110093137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Mobile Challenger Intermediate Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.933.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 mai 2011 acte n° 171 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011083522/14.

(110093031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Omega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 92.837.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 mai 2011 acte n° 164 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2011083527/14.

(110093026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

ProSysEn s.à.r.l., Process & Systems Engineering s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4460 Belvaux, 128, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2011083532/11.

(110093007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

PythAgoria Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, route de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 161.425.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-sept mai

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

1. Monsieur Pierre-Yves Thomas, né à Vielsalm (B), le 05 avril 1967, demeurant à rue du Bois d'Hazy, 32 à B-6600 Bastogne.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PythAgoria Sàrl».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, et des succursales pourront être créées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à:

- la réalisation d'implantation, de faisabilité ou autres, l'établissement de cahiers de charge, la conception et le suivi de projet se rapportant à l'informatique au sens le plus large du terme;
- la mise en service, l'exploitation ou le développement de système informatique;
- les méthodes techniques et accessoires de gestion, d'organisation, contrôle et applications informatiques;
- la réalisation de tous travaux sur ordinateurs quels qu'ils soient, d'analyse de programmation de perforation, d'encodage à façon, d'assistance pour l'installation de systèmes d'exploitation et de banques de données ou autres;
- l'édition et la diffusion de toutes publications et, de manière générale, de tous médias;
- le conseil, la réalisation d'études, la prestation de services relatifs à toutes publications et tous médias (presse écrite, parlée, télévisée, édition, cinéma, et toutes autres techniques mécaniques ou électroniques de communication);
- l'étude et le conseil, la conception et le développement de programmes informatiques ou de logiciels, la commercialisation de ceux-ci et leur maintenance;
- la formation et la recherche dans les domaines qui concernent, directement ou indirectement, l'édition et la diffusion de publications et, de manière générale, de médias.

A cet effet, la société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière, des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500.- EUR) divisé en CENT (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

Le comparant préqualifié a souscrit aux parts créées de la manière suivante:

Monsieur Pierre-Yves Thomas précité 100

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jeudi du mois de juin chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100.- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-8436 Steinfort 71 route de Kleinbettingen.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée Monsieur Pierre-Yves Thomas, précité, en tant que gérant.

Vis-à-vis des tiers la société sera valablement engagée par la signature individuelle de la gérante qui dispose par là d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.-Y. Thomas, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 30 mai 2011 - WIL/2011/427. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 juin 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011083533/118.

(110092727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Sterling Sub Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.772.

Le bilan au 31 décembre 2010 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2011083559/13.

(110093534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Sherwood Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.161.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011083562/12.

(110093136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Sofibru S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 29.462.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2011

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011083564/13.

(110093020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Vakraly S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 35.849.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2010.

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011083571/14.

(110093021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

VEE Estepona A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 123.743.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VEE ESTEPONA A.G.

Romain THILLENS

Administrateur de catégorie A

Référence de publication: 2011083573/12.

(110093182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Weinberg Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.907.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Weinberg Real Estate S.à r.l.

Représentée par Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011083574/14.

(110093159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

WoraPay s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 161.429.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth of May.

Before Maître Alex WEBER, notary residing at Bascharage (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Nerijus CELKONAS, general manager, born in Kaunas (Lithuania), on July 31th, 1972, residing at Pretorijaus 5-13, LT-06227 Vilnius (Lithuania),

here represented by Mrs. Elena SANTAVICCA, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 11th, 2011,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated before, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée).

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "WoraPay s. à r.l.».

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand four hundred euro (€ 12.400.-), divided in one thousand (1.000) shares having a par value of twelve euro and forty cents (€ 12,40.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held at the registered office or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Art. 16. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended and of the law on the SPF, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the one thousand (1.000) shares have been subscribed by Mr. Nerijus CELKONAS, prenamed.

The shares subscribed have been fully paid up by a payment in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred euro (€ 12.400.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at one. The shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Nerijus CELKONAS, prenamed.

2) The company shall be bound by the individual signature of the sole manager.

3) The registered office is established at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn at Bascharage, at the notary's office, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Nerijus CELKONAS, general manager, né à Kaunas (Lituanie), le 31 juillet 1972, demeurant à Pretorijaus 5-13, LT-06227 Vilnius (Lituanie),

ici représenté par Madame Elena SANTAVICCA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 mai 2011,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «WoraPay s. à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros et quarante cents (€ 12,40.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra au siège social ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 et à celles de la loi sur les SPF.

Souscription et Libération

Toutes les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Nerijus CELKONAS, préqualifié.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à un. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Nerijus CELKONAS, préqualifié.
- 2) La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.
- 3) Le siège social de la société est établi à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: SANTAVICCA, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 01 juin 2011. Relation: CAP/2011/2084. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 7 juin 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011083575/249.

(110092769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

sCOREvalue, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.580.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2011

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers S.à r.l. (ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch) pour un nouveau terme d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011083576/14.

(110093762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

sCOREvalue, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.580.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011083577/13.

(110093764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

A.B.M. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 36.932.

En date du 6 juin 2011, l'assemblée générale a pris acte des démissions comme administrateur et administrateur-délégué de Monsieur Jacques Wolter et de la démission comme administrateur de Monsieur Claude Arrensdorff et a nommé comme administrateurs Monsieur Jerry Wagner et Monsieur Romain Hartmann, tous deux avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.B.M. Immobilière SA

Référence de publication: 2011083578/14.

(110093732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 106.133.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale du 16 juin 2011, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat de: Ian Kent, Victoria Brown et Antonius Simon van der Poel en leur fonction de administrateurs de la société pour une durée d'une année, jusqu' à l' assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.
- Renouvellement du mandat de KPMG Audit S.à r.l. en leur fonction de réviseur d' entreprise de la société pour une durée d' une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011083579/15.

(110093635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 106.133.

Le bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011083580/11.

(110093636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

AirFlowControl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.150.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083581/10.

(110094552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.249.

In the year two thousand eleven, on the twelfth of May.

Before us, Me Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

M. Bart Denys, juriste, with professional address at 2-4, place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in his capacity as special proxyholder of AltaFund Value-Add I, a société en Commandite par Actions – Fonds d'Investissement Spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 28 February 2011 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 448, dated 9 March 2011, page 21458, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.249, and whose articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since its incorporation (the "Company"), by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of managers of AltaFund General Partner S.à r.l. (the "Board"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.150, acting as general partner of the Company (the "General Partner"), on 11 May 2011, an excerpt of which resolutions, signed *in varietur* by the appearer and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at thirty-one thousand EUR (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) management shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each held by the General Partner in the Company (the "Management Shares"), fifteen thousand (15,000) class B ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Class B Ordinary Shares") held by the General Partner as Class B Limited Shareholder and fifteen thousand (15,000) class A ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Class A Ordinary Shares"), held by a Class A Limited Shareholder, all Shares being fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Company's Articles, the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million EUR (EUR 500,000,000.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new redeemable Ordinary Shares of the relevant Class with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per Ordinary Share, article 5 of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board, in the resolutions adopted on 11 May 2011 and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided, subject to the confirmation by any one manager of the General Partner of the receipt of the subscription monies, which confirmation was given on 9 May 2011 on basis of a statement issued by Brown Brothers Harriman (Luxembourg) SCA, acting in its capacity as registrar and transfer agent of the Company, an increase of the issued share capital by an amount of one hundred and ninety-five thousand Euro (EUR 195,000.-) by the creation of one hundred and ninety-five thousand (195,000.-) Class A Ordinary Shares each share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary Shares.

IV. That the Board, in the resolutions adopted on 11 May 2011, has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription monies, which evidence was obtained on 11 May 2011, the subscription of

one hundred and ninety-five thousand (195,000.-) Class A Ordinary Shares together with an aggregate share premium of one million eight hundred and ninety thousand Euro (EUR 1,890,000.-), as follows:

Stichting Depositary APG Strategic Real Estate Pool, a foundation (stichting) incorporated and governed by the laws of the Netherlands and whose registered office is at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands, in its capacity as depositary (bewaarder) of APG Strategic Real Estate Pool, a mutual fund (fonds voor gemene rekening) under the laws of the Netherlands ("APG"), with registered office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands: ninety thousand (90,000.-) Class A Ordinary Shares.

Predica, a company incorporated and governed by the laws of France ("Predica") with registered office at 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, France: seventy-eight thousand (78,000.-) Class A Ordinary Shares.

Alta Faubourg S.A.S., a company incorporated and governed by the laws of France ("Alta Faubourg"), having its registered office at 8, Avenue Delcassé, 75008 Paris, France: twenty-seven thousand (27,000.-) Class A Ordinary Shares.

V. That all these Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the aggregate share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 9 May 2011, so that the total amount of two million eighty five thousand Euro (EUR 2,085,000.-) representing the amount of the above-mentioned capital increase and comprising the payment of the aggregate share premium in an amount of one million eight hundred and ninety thousand Euro (EUR 1,890,000.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the abovementioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Fund is set at two hundred and twenty six thousand EUR (EUR 226,000.-) represented by one thousand (1,000) Management Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each held by the General Partner, fifteen thousand (15,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each held by the General Partner as Class B Limited Shareholder and two hundred and ten thousand (210,000.-) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each held by the Sponsor and two other Limited Shareholders as Class A Limited Shareholders. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation.

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand eight hundred Euro (EUR 2,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bart Denys, juriste, demeurant professionnellement à 2-4, place de Paris, L-1011 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de AltaFund Value-Add I, une société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 28 février 2011, suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés numéro 448 en date du 9 mars 2011, page 21458, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.249, dont les statuts (Les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (la «Société»), en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le conseil de gérance d'AltaFund General Partner S.à r.l. (le «Conseil»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.150, agissant en qualité d'associé commandité de la Société (l' «Associé Commandité»), en date du 11 mai 2011, un extrait desdites résolutions, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions de Commandité (les "Actions de Commandité") ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1)

détenues par l'Associé Commandité dans la Société, quinze mille actions ordinaires de classe B (les "Actions Ordinaires de Classe B") ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) détenues par l'Associé Commandité en qualité d'Actionnaire Commanditaire de Classe B et quinze mille actions ordinaires de classe A (les "Actions Ordinaires de Classe A") ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) détenues par un Actionnaire Commanditaire de Classe A, toutes ces Actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des Statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cents millions Euro (EUR 500.000.000.-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité a été autorisé à procéder à des augmentations de capital par émission de nouvelles Actions Ordinaires rachetables de la Classe concernée d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) par Action Ordinaire, l'article 5 des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 11 mai 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des Statuts de la Société, décidé, sous réserve de la confirmation par l'un des gérants de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 9 mai 2011 sur base d'une déclaration établie par Brown Brothers Harriman (Luxembourg) SCA, agissant en qualité d'agent de registre et de transfert de la Société, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de cent quatre-vingt-quinze mille Euro (EUR 195.000.-) par la création de cent quatre-vingt-quinze mille (195.000.-) Actions Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A existantes.

IV. Que le Conseil a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 11 mai 2011, a accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 11 mai 2011, la souscription de la totalité de cent quatre-vingt-quinze mille (195.000.-) Actions Ordinaires de Classe A ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale d'un million huit cent quatre-vingt dix mille Euro (EUR 1.890.000.-), comme suit:

Stichting Depositary APG Strategic Real Estate Pool, une fondation (stichting) de droit néerlandais ayant son siège social au Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays-Bas, en sa capacité de dépositaire (bewaarder) d'APG Strategic Real Estate Pool, un fonds commun de placement (fonds voor gemene rekening) de droit néerlandais ("APG"), ayant son siège social au Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays-Bas: quatre-vingt dix mille (90.000.-) Actions Ordinaires de Classe A.

Predica, une société de droit français ("Predica") ayant son siège social au 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, France: soixante dix-huit mille (78.000.-) Actions Ordinaires de Classe A.

Alta Faubourg S.A.S., une société de droit français ("Alta Faubourg"), ayant son siège social au 8, Avenue Delcassé, 75008 Paris, France: vingt-sept mille (27.000.-) Actions Ordinaires de Classe A.

V. Que toutes les Actions Ordinaires de Classe A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission totale, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 9 mai 2011, de sorte que la somme de deux millions quatre-vingt cinq mille Euro (EUR 2.085.000.-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission totale pour un montant d'un million huit cent quatre-vingt dix mille Euro (EUR 1.890.000.-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent vingt-six mille Euro (EUR 226.000.-) représenté par mille (1,000) Actions de Commandité d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune détenues par l'Associé Commandité, quinze mille (15,000.-) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune et deux cent dix mille (210.000.-) Actions Ordinaires de Classes A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune détenues par le Sponsor et deux autres Actionnaires Commanditaires de Classe A. Ces Actions Ordinaires sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des Statuts».

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille huit cents euro (EUR 2.800.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. DENIS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2011. Relation: LAC/2011/21674. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011083582/165.

(110093887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Arcofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.372.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083584/9.

(110093947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

ArcHouse Projects & Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011083585/10.

(110094400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.211.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2011083542/11.

(110092848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Rexmore Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.426.

STATUTS

L'an deux mil onze, le douze mai

Pardevant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Madame Francesca PONGHELLINI, né le 4 octobre 1940 à Parme (Italie) avec adresse au 1, Via Antonio Meucci, I-43126 Parma, Italie,

ici représentée par Monsieur Geoffrey Hupkens avec adresse professionnelle à Capellen, 75, Parc d'activités en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et le Comparant, restera ci-annexée.

Laquelle comparante, tel que représentée a exposé au notaire:

- que la société de droit des Iles Vierges Britanniques «REXMORE TRADING LIMITED», avec siège social à Trident Chambers, P.O. BOX 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a été constituée aux Iles Vierges Britanniques le 15 juillet 1994,

- qu'elle a un capital de cinquante mille dollars américains (50.000,- USD) divisé en cinquante mille (50.000) actions de un dollar américain (1,- USD) chacune,

- que la comparante est la seule et unique actionnaire représentant l'intégralité du capital de la société «REXMORE TRADING LIMITED»,

- que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et adoption de la nationalité luxembourgeoise;

2. Refonte subséquente des statuts de la Société;

3. Démission de l'ancien gérant;

4. Nomination du nouveau gérant.

Ensuite la comparante, agissant comme prêtre a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Trident Chambers, P.O. BOX 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, à 75, Parc d'Activités L-8308 Capellen, et par conséquent, la société cesse d'être régie par la législation des Iles Vierges Britanniques. L'associé unique décide de changer la nationalité de la société en adoptant la nationalité luxembourgeoise.

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate également que le transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg, le changement de nationalité de la Société et sa transformation en Société de Droit Luxembourgeois sous la forme de Société à Responsabilité Limitée, n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal, ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'Assemblée Générale Extraordinaire constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes autres dispositions concernées aussi bien du Droit Luxembourgeois que du droit des Iles Vierges Britanniques.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de mettre en conformité les statuts de la société avec la loi luxembourgeoise et en conséquence abroge ses statuts originaires pour les remplacer par les suivants:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «REXMORE TRADING» Sarl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou par toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou par toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels et de droits intellectuels y rattachés.

La société peut également prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE SEPT MILLE EUROS (EUR 37.000), divisé en CENT (100) parts sociales sans valeur nominale.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant possède l'intégralité du capital comme suit:

Francesca PONGHELLINI précitée	100 parts
Total: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

87835

Libération

Le capital est entièrement libéré tel que justifié au Notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé unique accepte la démission de l'ancien gérant:

- Monsieur Raffaello RAIMONDO, né le 25 décembre 1964 à Dolceacqua en Italie, avec adresse au 20, Boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco, et lui donne décharge pour sa gestion.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Raffaello RAIMONDO, né le 25 décembre 1964 à Dolceacqua en Italie, avec adresse professionnelle au 75, parc d'Activités L-8308 Capellen, en tant que gérant unique de la société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.000 EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hupkens, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 mai 2011. - WIL/2011/376. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 25 mai 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011083544/144.

(110092745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.211.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011083543/11.

(110092858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Speciality Pharma Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.843.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 mai 2011 acte n° 156 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011083557/15.

(110093022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Sterling Holdings S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 104.775.

Le bilan au 31 décembre 2010 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2011083558/13.

(110093532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

ArcHouse Projects & Design S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 131.521.

Le bilan de dissolution au 11 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011083586/10.

(110094411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Atoz, Société Anonyme.
Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 101.128.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juin 2011.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2011083588/17.

(110094589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Arfil S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.046.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 juin 2011

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président
- Monsieur Luca Caramelli, dirigeant, demeurant à 39, Via delle Scuole, I - 12084 Mondovi; administrateur
- Madame Sandrine Durante, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011083620/23.

(110094023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

AxoGlia Therapeutics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1316 Luxembourg, 2A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 114.310.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083589/10.

(110094551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Alcine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.618.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083602/9.

(110093632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Arraxis S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.855.

Le siège social du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant le suivant: 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011083624/10.

(110093651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Barysud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.378.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2011

1) M. Massimo RASCHELLA a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BARYSUD S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083642/16.

(110093641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

BGV III Feeder 1 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.061.

Auszüge aus den Protokollen der Generalversammlung vom 8. Juni 2011

1.) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., H.G.R. Luxembourg B Nr. 65477, mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, ist zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 wieder ernannt worden.

2.) Die Kooptierung von Herrn Marco BREHM als Verwaltungsratsmitglied ist angenommen worden. Herr Marco BREHM ist bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 als Verwaltungsratsmitglied ernannt worden.

Luxemburg.
Für gleichlautende Mitteilung
Für BGV III Feeder 1 SICAV-FIS
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083649/19.

(110093709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Brock Alloy Wheels G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, um Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 99.789.

Im Jahre zwei tausend elf.

Den neunten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft EUBROWHEELS S.A. (ehemals EUBRO HOLDING S.A.), mit Sitz in L-6550 Berdorf, 4, Millewee, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 99.256,

hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

- Frau Anna Elisabeth KESSEL, Kauffrau, Ehegattin von Herrn Hubert BROCK, wohnhaft zu L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee,

- Frau Daniela BROCK, Kauffrau, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 4, Millewee.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärte dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BROCK ALLOY WHEELS G.M.B.H. ist, mit Sitz in L-6550 Berdorf, 4, um Millewee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 99.789

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. Dezember 1998, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 103 vom 19. Februar 1999 und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 9. August 2002, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1468 vom 10. Oktober 2002.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile von je fünf und zwanzig Euro (€ 25,-), alle zugeteilt der Aktiengesellschaft EUBROWHEELS S.A..

Als dann hat die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von VIER MILLIONEN NEUN HUNDERT SIEBENUNDACHTZIG TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 4.987.500,-) aufzustocken um es von dem bestehenden Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) auf den Betrag von FÜNF MILLIONEN EURO (€ 5.000.000,-) zu erhöhen, durch die Schaffung von ein hundert neunundneunzig tausend fünf hundert (199.500) neuen Anteilen von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25,-).

Die ein hundert neunundneunzig tausend fünf hundert (199.500) Anteile wurden integral durch die alleinige Gesellschafterin übernommen und wurden wie folgt eingezahlt:

- bis zum Belaufe des Betrages von ZWEI HUNDERT SIEBENUNDZWANZIG TAUSEND DREI HUNDERT SECHZEHN EURO EINUNDVIERZIG CENT (€ 227.316,41) mittels Bareinzahlung, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde;

- bis zum Belaufe des Betrages von VIER MILLIONEN SIEBEN HUNDERT SECHZIG TAUSEND EIN HUNDERT DREIUNDACHTZIG EURO NEUNUNDFÜNFZIG CENT (€ 4.760.183,59) mittels Einbeziehung der Ergebnisvorträge sowie des Jahresergebnisses aus dem Geschäftsjahr 2010, sowie diese aus der durch die alleinige Gesellschafterin genehmigten Bilanz zum 31. Dezember 2010 ausgewiesen werden.

Es geht aus einer Erklärung, ausgestellt durch die Geschäftsführerin der Gesellschaft BROCK ALLOY WHEELS G.m.b.H., Frau Liette SABUS, vom 9. Juni 2011 hervor, dass die vorerwähnten Ergebnisvorträge sowie das Jahresergebnis aus dem Geschäftsjahr 2010 noch nicht ausgezahlt worden sind und somit der Gesellschaft zur Verfügung stehen.

Die Bestätigung der Geschäftsführerin über die Verfügbarkeit dieser Ergebnisvorträge sowie des Jahresergebnisses aus dem Geschäftsjahr 2010 zum heutigen Tage sowie die vorerwähnte Bilanz zum 31. Dezember 2010 bleiben, nachdem sie durch die Komplementen und den handelnden Notar "ne varietur" paraphiert worden sind, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst aufgrund der vorhergehenden Beschlüsse Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNF MILLIONEN EURO (€ 5.000.000,-), eingeteilt in zwei hundert tausend (200.000) Anteile von je FÜNDZWANZIG EURO (€ 25,-), alle zugeteilt der Aktiengesellschaft EUBROWHEELS S.A., mit Sitz in L-6550 Berdorf, 4, Millewee, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 99.256.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komplementinnen, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. E. KESSEL, D. BROCK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 juin 2011. Relation: ECH/2011/985. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 16. Juni 2011.

Référence de publication: 2011083668/67.

(110093583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

BGV III Feeder 2 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.089.

Auszüge aus den Protokollen der Generalversammlung vom 8. Juni 2011

1.) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., H.G.R. Luxembourg B Nr. 65477, mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, ist zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 wieder ernannt worden.

2.) Die Kooptierung von Herrn Marco BREHM als Verwaltungsratsmitglied ist angenommen worden. Herr Marco BREHM ist bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 als Verwaltungsratsmitglied ernannt worden.

Luxemburg.

Für gleichlautende Mitteilung

Für BGV III Feeder 2 SICAV-FIS

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083651/19.

(110093702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

BGV III Feeder 4 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.224.

—
Auszüge aus den Protokollen der Generalversammlung vom 8. Juni 2011

1.) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PricewaterhouseCoopers S.à r.l., H.G.R. Luxembourg B Nr. 65477, mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, ist zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 wieder ernannt worden.

2.) Die Kooptierung von Herrn Marco BREHM als Verwaltungsratsmitglied ist angenommen worden. Herr Marco BREHM ist bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 als Verwaltungsratsmitglied ernannt worden.

Luxembourg.

Für gleichlautende Mitteilung
Für BGV III Feeder 4 SICAV-FIS
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083655/19.

(110093686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Compagnie Financière Indépendante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 151.042.

L'adresse de la société demeure inchangée mais le nom de la rue a été modifié par la commune et est désormais 5, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083678/11.

(110093828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 143.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083682/10.

(110093557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

TPL Ludwigsfelde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 123.106.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil de gérance du 15 juin 2011, le siège social de la société est transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Luxembourg, le 15 juin 2011.

TPL Ludwigsfelde S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signatures

Référence de publication: 2011084970/15.

(110094073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.
